



Conférence de haut niveau sur les séries

Budapest
30/09-01/10

-

NOTE DE CONCLUSION



DGII/EUR (2021)28

**Préserver la production indépendante,
la diversité et le pluralisme des séries
en Europe :**

**La coopération internationale peut-
elle faire partie de la solution ?**

Eurimages
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
France

<https://www.coe.int/fr/web/eurimages/>

CONTEXTE

Sous les auspices de la Présidence hongroise du Comité des Ministres, Eurimages, en coopération avec l'Institut National du Film de Hongrie et le Ministère des affaires étrangères et du commerce de la Hongrie, a organisé une conférence sur le thème "Préserver la production indépendante, la diversité et le pluralisme des séries TV en Europe".

L'événement, qui s'est déroulé sous la forme d'une séance de brainstorming entre les professionnels de l'industrie audiovisuelle (producteurs, distributeurs, diffuseurs, représentants des fonds cinématographiques nationaux) – ci-après dénommé Le Groupe –, a permis d'échanger sur les besoins les plus urgents pour faciliter la production de séries haut de gamme sur un marché très concurrentiel, dominé par des acteurs non européens.

L'objectif était d'explorer davantage la possibilité de créer un nouvel instrument juridique et/ou financier pour faciliter la coproduction internationale de séries.

Les autorités hongroises, soulignant le travail de fond effectué au cours de cette conférence et les étapes à venir lors des prochaines présidences du Comité des Ministres, ont nommé cette initiative "Processus de Budapest relatif à la production de séries".

LE GROUPE RECONNAÎT QUE

- I. Le secteur de l'audiovisuel a connu des changements importants au cours des dernières années.
 1. Les nouvelles technologies et les nouveaux acteurs mondiaux, principalement non-européens, ont modifié les règles du jeu.
 2. En moins de 10 ans, le nombre d'abonnés aux services de vidéo à la demande en Europe est passé de moins d'un million d'abonnés en 2011 à 140 millions à la fin de 2020¹.
 3. La pandémie a joué un rôle déterminant dans l'accélération de ce processus.
 4. En 2021, Netflix est un des plus grands commanditaires de nouveaux contenus scénarisés européens².
 5. Les séries sont devenues un phénomène culturel et social, notamment chez les jeunes.
 6. La position écrasante des plateformes mondiales sur le marché international et l'utilisation d'algorithmes prédictifs représentent un sérieux défi pour la diversité culturelle, la créativité européenne et le pluralisme.
 7. Le marché européen est fragmenté, avec des pays de tailles différentes et des capacités audiovisuelles diverses. Il est donc difficile de concurrencer les plateformes numériques non européennes.
 8. Les nouveaux acteurs mondiaux possèdent la capacité financière et technique de produire et distribuer des séries directement dans les foyers de notre continent.
 9. La modification de l'équilibre des pouvoirs financiers menace l'indépendance des producteurs de contenu européens, ce qui conduit à leur transformation en simples fournisseurs de services.
 10. Ces changements ont un impact sur les instruments juridiques et financiers actuellement en place aux niveaux national et européen.
- II. Le Conseil de l'Europe a un rôle important à jouer dans la préservation de la diversité culturelle et du pluralisme dans le secteur audiovisuel.
 11. La culture a toujours été au cœur des objectifs du Conseil de l'Europe en vue de réaliser une plus grande unité entre ses États membres. La coopération dans le domaine culturel contribue à des sociétés plus démocratiques.
 12. La narration facilite la compréhension et la reconnaissance de nos différences, renforce les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie.

¹ "Tendances du marché de la VOD dans l'UE28", Observatoire européen de l'audiovisuel, 2021.

² <https://www.ampereanalysis.com/insight/netflix-now-the-largest-commissioner-of-scripted-european-content>.

13. L'Europe a une histoire riche, profonde et diverse. La responsabilité de raconter nos histoires repose sur les épaules de nos auteurs, réalisateurs ou producteurs. Il est essentiel de leur offrir la possibilité de continuer à les raconter avec leur propre langage, leur propre sensibilité.
- III. Eurimages détient la valeur ajoutée et l'expertise nécessaires pour faciliter la coopération interculturelle.
14. En un peu plus de 30 ans, Eurimages a contribué à la réalisation de plus de 2 000 coproductions cinématographiques internationales, favorisant un pluralisme d'idées que le marché seul ne pourrait atteindre.
15. Ce faisant, le Fonds a acquis une expertise dans le soutien aux coproductions internationales indépendantes, notamment en matière d'achèvement du financement (« top financing »), en plaçant le producteur au centre de son action, tant sur le plan financier que créatif.
16. Eurimages peut aider à structurer et faciliter les coproductions internationales.

LE GROUPE SOULIGNE QUE

- I. Le développement et la production de séries haut de gamme sont de plus en plus coûteux.
17. Les attentes du public ont changé, et il n'est plus possible d'être compétitif à petite échelle.
18. La mise à niveau qualitative (tant au niveau technique qu'artistique) a entraîné des coûts de production plus élevés, ce qui a rendu leur financement plus difficile.
19. Les producteurs rencontrent de plus en plus de difficultés pour couvrir une partie des budgets plus élevés à certains moments clés de la chaîne de production : soit au début du projet pour le développement de l'histoire, soit à la fin de la recherche de financement pour la production (les derniers 15-20 pour cent).
- II. Conserver les droits sur l'œuvre (propriété intellectuelle et exploitation des revenus) devient difficile.
20. La possibilité de travailler avec des plateformes mondiales est attirante. En échange d'un flux de trésorerie sécurisé, les plateformes conservent tous les droits. Le producteur devient un simple prestataire de services.
21. Cela soulève des questions sur les origines, l'indépendance et la manière de générer des revenus (fenêtres d'exploitation).
22. Certains droits sont sous-exploités, et les revenus ne sont pas maximisés ou ne sont pas partagés avec les producteurs et les auteurs.

- III. La coproduction internationale est nécessaire pour compenser la fragmentation du marché audiovisuel européen, notamment pour les petits pays.
- 23. Un état d'esprit international au niveau de la production et de la création est extrêmement pertinent. La coproduction présente un avantage considérable en termes de circulation des œuvres audiovisuelles, mais aussi de partage des risques, de la charge financière et des contributions créatives.
- 24. La coproduction internationale permet aux petits pays de réaliser des œuvres audiovisuelles plus ambitieuses (tant sur le plan créatif que financier) avec un potentiel de circulation internationale.
- 25. La coopération créative et technique entre professionnels venant de différents pays a également un effet positif sur la qualité et l'originalité des séries.
- 26. Actuellement, le niveau de coproduction internationale (par rapport aux longs métrages) entre les diffuseurs traditionnels et les producteurs indépendants est faible.
- 27. Il est nécessaire que les radiodiffuseurs publics et les fonds publics assument conjointement leur responsabilité pour rendre le contenu européen disponible en Europe.
- 28. Il faut encourager les alliances et les réseaux destinés à faciliter la coopération et la coproduction.

LE GROUPE APPELLE À

- I. Créer des conditions permettant aux producteurs indépendants de choisir entre la coproduction internationale et le travail sur commande pour des plateformes mondiales non européennes.
- II. Renforcer la position des producteurs indépendants à des moments clés de la chaîne de production, notamment dans leurs relations avec les diffuseurs et/ou les plateformes numériques.
- III. Développer un instrument juridique garantissant la sécurité juridique des pratiques de coproduction tout en assurant une protection adéquate des droits des producteurs indépendants.
- IV. Mettre en place un instrument financier flexible facilitant la coproduction entre producteurs indépendants de territoires de toutes tailles pour participer à des séries à plus gros budget.
- V. Assurer la complémentarité entre les politiques publiques et les programmes de soutien nationaux et paneuropéens.

Actif depuis 1989, Eurimages est le Fonds du Conseil de l'Europe pour le soutien à la coproduction, la distribution et l'exploitation d'œuvres cinématographiques internationales. En mars 2022, le Fonds regroupe 39 pays.

Eurimages cherche à promouvoir la liberté d'expression et la diversité culturelle par la coproduction d'œuvres cinématographiques indépendantes. Le Fonds encourage la coopération entre les professionnels de ses Etats membres. Depuis sa création, le Fonds a soutenu de nombreuses coproductions qui ont reçu des prix prestigieux, notamment des Oscars, des Golden Globes, la Palme d'Or (Cannes), l'Ours d'Or (Berlin) ou le Lion d'Or (Venise).

Le Fonds est placé sous l'égide de la Direction générale de la démocratie du Conseil de l'Europe, dont l'objectif stratégique à long terme est de sauvegarder et de réaliser une démocratie véritable en travaillant avec les États membres.

<https://www.coe.int/fr/web/eurimages/>

eurimages

